

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN DFGSM2

Il est impossible de s'inscrire en ligne sans y être autorisé.

PROCEDURE

1^{ère} étape : Saisie de l'inscription administrative intégrale en ligne

➤ Vous êtes un **DFGSM2 NOUVEAUX**



VOUS POUVEZ EFFECTUER UNE INSCRIPTION INTEGRALE EN LIGNE

du lundi 18 juillet au mercredi 31 août 2017 (dernier délai)
en vous connectant sur le site Internet de l'Université de Strasbourg :

[http:// www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

Rubrique : Inscription 2017-2018

➤ Vous êtes un étudiant **AUTORISE A REDOUBLER** le DFGSM2



VOUS POUVEZ EFFECTUER UNE INSCRIPTION INTEGRALE EN LIGNE

du lundi 18 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2017 (dernier délai)
en vous connectant sur le site Internet de l'Université de Strasbourg :

[http:// www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

Rubrique : Inscription 2017-2018

➤ Vous êtes passé par une passerelle, vous êtes Luxembourgeois ou vous avez effectué un transfert :

VOUS NE POUVEZ PAS EFFECTUER VOTRE INSCRIPTION INTEGRALE EN LIGNE

Vous recevrez, par mél (à l'adresse mél que vous nous avez indiqué) à partir du 1^{er} août 2017, le dossier d'inscription à remplir qui devra être retourné par mail avant le 21 août 2017, dernier délai, (avec les pièces justificatives exigées qui devront nous être transmises 'numérisées' selon les précisions que vous recevrez ultérieurement).

➤ Vous êtes dans une autre situation, afin d'obtenir des informations veuillez adresser votre demande par mél : (en juillet et août) : med-bureau-scolarite-medecine@unistra.fr

2ème Etape : Dépôt des pièces justificatives en ligne (sauf passerelles, Luxembourg, transfert de dossier)

Le service numérique de dépôt des pièces justificatives (PJWEB) vous permet de déposer en ligne les pièces demandées au format numérique lors de votre inscription administrative en ligne et de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Connexion

Pour vous connecter au service numérique de dépôt vous devez cliquer sur le lien suivant :

<http://wo.u-strasbg.fr/apogee/PJWEB.html> (le service numérique sera ouvert à partir du 18.07.2017)

IMPORTANT / \ Procédure de dépôt

1. Scannez les pièces justificatives demandées au format numérique (format acceptés : **pdf – sauf pour la photo, jpeg, jpg, png**)
2. Vérifiez que chaque pièce soit lisible après numérisation. Les pièces jugées illisibles par le service de scolarité seront refusées, et vous devrez en fournir une nouvelle version.
3. La photo doit respecter les mêmes normes qu'une photo d'identité classique :
 - Fond uni, de couleur claire
 - La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits
 - Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif
 - Le visage doit être dégagé ; les lunettes de vue ne doivent pas masquer le visage
4. Connectez-vous au service, et pour chaque pièce demandée (statut « *En attente* »), vous déposez le fichier correspondant. La pièce passera alors au statut « *Transmise* ».
5. Si vous ne disposez pas de toutes les pièces, vous pouvez déposer celles en votre possession et vous reconnecter ultérieurement pour effectuer le dépôt des pièces restantes.
6. Par la suite, le gestionnaire de scolarité validera ou refusera chaque pièce déposée (statut « Validée » ou « Refusée »). En cas de refus d'une pièce, un mail vous sera envoyé avec le motif du refus.
7. Un message vous parviendra par mail (après connexion à votre ENT) lorsque votre inscription sera validée par la scolarité.

N.B. : Aucun envoi postal de vos pièces justificatives ne sera prise en compte pour votre inscription administrative.

3^{ème} Etape : Paiement de vos droits

Vous pouvez consulter les **frais d'inscription 2017 – 2018** sur le site de [l'Université de Strasbourg](#).

Modes de paiement

Inscription intégrale en ligne (uniquement par carte bancaire), possibilité de paiement en 1 ou 3 échéances

Possibilité de régler par chèque (**à éviter**) :

La somme globale est à payer en une seule fois : établissez un chèque du montant concerné à l'ordre de l'Agent comptable de l'Unistra, en notant **au verso du chèque votre nom et prénom et DFGSM2** :

l'envoi du chèque se fera à partir du 18/07 et jusqu'au 05/10 à la :

Faculté de Médecine Service de la scolarité (DFGSM2)
4, rue Kirschleger
67085 Strasbourg Cedex

INFORMATIONS GENERALES :

La rentrée est fixée au lundi 28 septembre 2017 à 8h00

Emplois du temps

Les emplois du temps sont accessibles via l'[ENT](#) (environnement numérique de travail)

IMPORTANT : dans l'onglet "Mon dossier" de l'ENT, choisir ce que vous souhaitez afficher dans "Personnalisation de l'emploi du temps" sinon votre fenêtre risque de rester vide...

Merci de signaler tout problème concernant l'accès à l'emploi du temps :

- soit en remplissant un [Formulaire en ligne](#) (accessible également depuis l'onglet « Assistance » en page d'accueil de l'ENT)
- soit par courrier électronique à : support@unistra.fr
- soit par téléphone au : 03.68.85.43.21 (54321 depuis un poste en interne)

Pour l'ENT voir : [Aide à l'utilisation de l'ENT de l'Université de Strasbourg](#)

CARTE D'ETUDIANT (PASS CAMPUS)

Véritable pièce d'identité étudiante intégrant le paiement sans contact (IZLY), votre pass campus renferme un concentré de services :

- Paiement des repas dans les restaurants et cafétérias du CROUS
- Carte de transport donnant accès aux bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise
- Emprunt d'ouvrages dans toutes les bibliothèques des universités alsaciennes
- Impression/scan/photocopies sur plus de 50 copieurs numériques
- Accès aux activités sportives

Pour bénéficier de votre solution de paiement sans contact, il est nécessaire d'activer votre compte IZLY, à l'aide du mail d'activation réceptionné sur votre boîte de messagerie UNISTRA.

Une fois votre compte activé, vous pourrez procéder à son approvisionnement en ligne.

1) Si vous n'avez **jamais** été inscrit à l'Université de Strasbourg (passerelles, luxembourgeois, transferts :

- Après la réception des pièces exigées pour compléter votre dossier d'inscription et l'encaissement de votre chèque en règlement des droits de scolarité, **votre carte d'étudiant (Pass campus) vous sera distribuée courant du mois d'octobre (vous serez averti par mail de la date).**

2) Si vous avez **été inscrit** à l'Université de Strasbourg en 2016-2017

- Après la réception des pièces exigées pour compléter votre dossier d'inscription en ligne et paiement de vos droits de scolarité, **votre nouveau sticker 2017-2018 (à coller sur votre carte Pass campus) vous sera distribuée en amphi (vous serez averti par mail)**
- N.B. : *Veillez nous signaler par mél votre changement d'adresse 'postale' valide dès le mois d'août, au bureau n°2 de la scolarité : med-bureau-scolarite-medecine@unistra.fr*

Plus d'informations :

<http://www.passcampus.fr/infos-pratiques/se-procurer-le-pass-campus/a-luniversite-de-strasbourg/carte-etudiant/>